



Mésententes parents

Par Olly

Bonsoir,
J'ai un jugement pour la garde de ma fille. Celui-ci a été fait quand son père était à 1000km. Il avait donc le droit de voir notre fille la moitié des vacances. Depuis il est revenu à 50km et pour moi il était tout à fait normal qu'il puisse l'avoir un week-end sur deux. Ce week-end je lui ai dit de ramener notre fille chez mes parents (à 3km de mon domicile et il l'a déjà fait avant) et il me dit que c'est noté chez moi le retour. Que puis-je faire ?
Merci de vos réponses

Par AGeorges

Bonsoir Olly,

Pour éviter tout souci, quand les conditions d'exercice de la garde des parents change, vous devez en informer le JAF et lui proposer de nouvelles conditions. C'est lui qui décide.

Le père de votre fille a raison de vouloir respecter la convention. Vous pourriez très bien faire constater par huissier qu'il n'a pas ramené votre fille chez vous comme convenu. Le cas échéant, si vous ne pouvez VRAIMENT pas être là pour récupérer votre fille, regardez si vous pouvez donner un pouvoir à vos parents qui viendront alors chez vous (3 km ...) pour récupérer votre fille avec votre attestation.

Par Olly

Bonsoir, merci de votre réponse. Je travaille des week-ends et je viens aujourd'hui de lui envoyer par message qu'il doit ramener notre fille chez mes parents car je termine mon service à 21h30. Avant ça ne lui posait pas de soucis de la déposer chez eux.

Dans le jugement il n'est pas stipulé les week-ends, est-ce que je peux refuser que ma fille aille chez lui ?

Par AGeorges

Bonsoir Olly,

Le mieux est toujours de s'en tenir à ce qui est décidé par le JAF. Vous disposez d'un formulaire spécifique pour émettre une requête pour changer l'exercice de la garde. Etablir cette demande en commun avec votre ex pour que tout soit clair et accepté, en prévoyant le retour chez vos parents pour les cas prévisibles, selon vos horaires. Plus c'est clair et moins il y aura de conflits. Pour votre fille, que rêver de mieux ?

Ma suggestion :

1- parler d'officialiser la nouvelle organisation, en ayant récupéré et préparé le formulaire ...

2- Juste après, indiquer que vous revenez à ce qui est décidé en attendant la réponse. Selon son âge, discutez-en avec votre fille.